



ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2016-03

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **24 déclarations.**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

**Transmis en Préfecture
le**

Fait à Basse-Terre, le 19/01/2016

La Présidente

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

Collectivités territoriales, Établissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	N° ENREG.
Commune de Saint-François	INGENIEUR		Fin de contrat	35 H 00	18
Commune de Sainte-Anne	ATTACHE		Promotion interne	35 H 00	17
Syndicat Mixte des Transport du Petit Cul de Sac Marin	INGENIEUR		Fin de contrat	35 H 00	12
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	INGENIEUR		Promotion interne	35 H 00	5
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	ATTACHE		Promotion interne	35 H 00	6
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	REDACTEUR		Fin de contrat	35 H 00	4
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	35 H 00	24
Commune de Sainte-Anne	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Fin de contrat	28 H 00	16
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	35 H 00	19
Commune de Gourbeyre	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE		Promotion interne	35 H 00	25

Commune de Gourbeyre	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE		Promotion interne	35 H 00	26
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	35 H 00	22
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	35 H 00	23
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	35 H 00	15
Caisse des écoles de Gourbeyre	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE		Promotion interne	35 H 00	3
Commune de Bouillante	GARDIEN DE POLICE		Radiation des cadres	35 H 00	10
Caisse des écoles de Gourbeyre	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE		Promotion interne	35 H 00	9
Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE		Fin de contrat	35 H 00	7
Caisse des écoles de Sainte-Rose	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	24 H 00	8
Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	35 H 00	13

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>

Commune de Pointe à Pitre	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE		Retraite	35 H 00	14
Commune de Petit-Canal	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Fin de contrat	30 H 00	21
Commune de Morne-à-l'Eau	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE		Fin de contrat	35 H 00	11
Caisse des écoles de Petit-Canal	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE		Fin de contrat	30 H 00	20

LA PRESIDENTE

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>